



Réseau de recherche
en économie circulaire
du Québec

Guide : Appel à valorisation

Date de lancement : 17 octobre 2025

Réseau thématique soutenu par les



1 Le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec

Le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (RRECQ) regroupe les forces vives visant à renforcer les capacités à déployer des stratégies d'économie circulaire à l'échelle des secteurs industriels et des territoires, appuyées par des politiques gouvernementales cohérentes, dans une perspective de transition soutenable pour la société.

2 Contexte de l'appel

Avec cet appel, le RRECQ souhaite appuyer des démarches de valorisation de travaux de recherche existants qui permettent de faire émerger ou de renforcer des contributions de communications scientifiques.

Pour la dernière année de son mandat actuel, le Réseau souhaite soutenir la production de livrables découlant de projets financés ou en lien avec ses activités, à travers des livrables tangibles, accessibles et mobilisables à court terme. L'objectif est de consolider les retombées du RRECQ en contribuant activement à la diffusion, à la mise en valeur et à l'appropriation des connaissances produites au sein du Réseau, et ayant un impact sur la littérature scientifique, les pratiques, les stratégies et les décisions au sein de divers milieux preneurs – qu'ils soient institutionnels, communautaires, entrepreneuriaux, industriels, etc.

Dans le cadre du présent appel à valorisation, une enveloppe budgétaire dédiée sera réservée aux demandes dont le sujet principal ou l'objectif de valorisation contribue à la diffusion de connaissances en lien avec les politiques publiques.

3 Conditions et dépenses admissibles

3.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, les propositions doivent :

- Être portées par un·e membre [régulier·ère](#) ou [étudiant.e](#)¹ du RRECQ;
- Reposer sur un projet de recherche existant, soit :
 - financé par le RRECQ,
 - ou réalisé dans le cadre d'une activité liée au Réseau (TPS, colloques, Acfas, axes thématiques, etc.);
- Porter sur des enjeux liés à l'économie circulaire;
- Viser la production d'un livrable avant décembre 2026;
- Les résultats doivent être conformes à la [Politique de diffusion en libre accès \(2022\) du FRQ](#). Aucun financement ne sera accordé à des projets dont les résultats doivent demeurer confidentiels.

¹ Pour les membres étudiant.e.s, le financement sera octroyé via le directeur ou la directrice de recherche, membre régulier.ère du RRECQ.

Si vous ne répondez pas à l'ensemble de ces catégories mais souhaitez tout de même soumettre une proposition, merci d'en informer l'équipe du RRECQ par courriel à : info@rrecq.ca.

3.2 Types de valorisation admissibles

Les formats de valorisation sont ouverts. Sont admissibles aussi bien des productions tangibles que des activités ou événements accompagnés de supports permettant leur diffusion, leur consultation ou leur réutilisation.

Parmi les exemples de livrables admissibles :

- Note de synthèse, fiche de recommandations, infographie ou autre livrable vulgarisé ;
- Atelier, webinaire, colloque ou présentation destiné à un milieu académique, industriel, décisionnel, etc., assortis de supports exploitables (enregistrements, comptes-rendus, présentations) ;
- Mémoire, thèse ou rapport de recherche adapté à un public non expert dans un exercice de vulgarisation ;
- Activité de co-interprétation ou de discussion des résultats avec des partenaires, accompagnée de documents de synthèse ;
- Article scientifique nécessitant un appui pour publication.

La liste est non exhaustive.

3.3 Soutien offert et dépenses admissibles

- Financement maximal par projet : 5 000 \$
- Durée maximale : 12 mois

Le financement peut couvrir :

- Soutien à l'équipe de recherche
 - Étudiant.e.s (indiquer si bourse ou salaire)
 - Professionnel.le.s de recherche
 - Chercheur.euse.s de collègues
- Frais de déplacement et de séjour
 - Congrès (ex. séminaires, symposiums, conférences)
 - Déplacements liés à la recherche
 - Frais de restauration
- Frais de diffusion et de transfert de connaissances
 - Frais de publication
 - Reprographie, traduction, graphisme
 - Organisation d'événements ou d'activités
- Honoraires et dédommagements
 - Participants et participantes de l'étude

- Chercheur.euse.s et conférencier.ère.s invité.e.s²

4 Critères d'évaluation

Note aux équipes porteuses : Les équipes sont encouragées à adopter des pratiques inclusives et à favoriser la diversité dans leurs démarches de valorisation. Bien que cela ne constitue pas un critère d'évaluation officiel, cette approche est considérée comme un atout renforçant la qualité, la pertinence et la portée des projets.

Les propositions seront évaluées par un comité selon les critères suivants :

- Le projet doit s'appuyer sur une recherche existante :
 - financée par le RRECQ, **ou**
 - réalisé dans le cadre d'une activité liée au Réseau (TPS, colloques, Acfas, axe thématique, etc.);
- Le projet doit viser la production d'un livrable **avant décembre 2026**.

PARTIE A – Pertinence, transfert et retombées

- Clarté du lien avec l'économie circulaire et les priorités du RRECQ.
- Pertinence démontrée par au moins un des aspects suivants :
 - contribution à la littérature scientifique ;
 - formulation de recommandations ;
 - collaboration avec des partenaires externes ;
 - analyse ou diffusion de connaissances à fort potentiel d'application ;
 - développement d'outils de transfert ou de ressources.
- Contribution potentielle à la mobilisation, diffusion ou application des connaissances sur l'économie circulaire, notamment en mobilisant des acteurs clés (entreprises, organismes publics, collectivités, associations, etc.) ou en apportant des éclairages conceptuels utiles à l'action.
- Capacité à influencer directement ou indirectement les pratiques, la conception, l'évaluation ou la mise en œuvre d'initiatives liées à l'économie circulaire.
- Portée géographique et sectorielle des retombées prévues.
- **Si applicable**, démonstration que le projet contribue à la diffusion de connaissances liées aux **politiques publiques**.

² Conformément aux [dispositions du FRQ](#).

PARTIE B – Faisabilité du projet de valorisation

- Réalisme de l'échéancier et faisabilité de la finalisation avant décembre 2026.
- Pertinence et justification du budget demandé.
- Compétences et expérience de l'équipe pour mener à bien le projet.

PARTIE C – Qualité et clarté du format de valorisation

- Pertinence et originalité du format proposé (livrable, événement, support, etc.) selon les publics cibles.
- Qualité, accessibilité et utilisabilité du livrable ou du support (clarté, rigueur, vulgarisation adaptée).

Pour être pris en considération, le projet doit obtenir une **note globale d'au moins 80 % et un minimum de 3 points dans chaque section.**

5 Procédure de dépôt

Les demandes de financement peuvent être soumises, en français ou en anglais, en remplissant le [formulaire](#) prévu à cet effet. Notez que les informations du formulaire ne sont pas évaluées par le comité d'évaluation. Veuillez joindre au formulaire un document **en format PDF de 3 pages maximum**, contenant les parties A, B et C telles que décrites.

Période de dépôt : en continu ou jusqu'à épuisement des fonds

6 Obligations suite à l'octroi de l'aide financière

Les équipes s'engagent à :

- Mentionner le soutien du RRECQ et du Fonds de recherche du Québec (FRQ) dans toute communication, diffusion ou publication liée au livrable financé (inclusion dans les remerciements, logos dans les documents, etc.).
- Insérer une diapositive de reconnaissance au début de toute présentation (conférence, webinaire, etc.) liée au livrable financé.
- Autoriser la diffusion du titre du projet, du nom des membres de l'équipe, du résumé et du livrable final dans les communications du RRECQ et auprès du FRQ.

ANNEXE A

Principes de base en EDI tels que définis par les Fonds de recherche du Québec (FRQ)

L'équité renvoie à un traitement juste, visant notamment l'élimination des barrières systémiques qui désavantagent certains groupes. Un traitement équitable tient compte des différentes réalités, présentes ou historiques, dans l'accès aux opportunités en matière de promotion et de soutien à la recherche.

La diversité renvoie à la présence, au sein de l'écosystème de la recherche et de la société, de personnes provenant de différents groupes, ce qui favorise l'expression de points de vue, d'approches et d'expériences variés, incluant ceux des groupes sous-représentés. Les FRQ valorisent l'apport de cette diversité à la recherche.

L'inclusion renvoie à la mise en place de pratiques permettant à l'ensemble des membres de la société d'être et de se sentir valorisés, soutenus et respectés, en portant une attention particulière aux groupes sous-représentés au sein de la communauté de la recherche et dans la recherche elle-même.

Prise en compte des principes d'EDI au sein du RRECQ

Dans l'optique d'un déploiement inclusif de l'économie circulaire, les demandeur.euse.s peuvent se poser deux questions :

1. Comment inclure les groupes minoritaires ou sous-représentés dans la définition et la construction des solutions durables et circulaires ; et
2. Quel sera l'impact des solutions mises de l'avant sur les groupes minoritaires ou sous-représentés ?

Les inégalités liées au genre seront mises de l'avant ainsi que celles liées à l'ethnicité, aux handicaps ou aux conditions sociales et économiques. Lorsque cela est bénéfique pour un projet, encourager la diversité des disciplines. Le Réseau travaille en s'appuyant sur la prémisse que la diversité est nécessaire.